
RÉALISATION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ ET AMÉNAGÉ DANS LA RÉGION DE MOPTI - MALI

Rapport final

PROJET MIS EN ŒUVRE PAR :



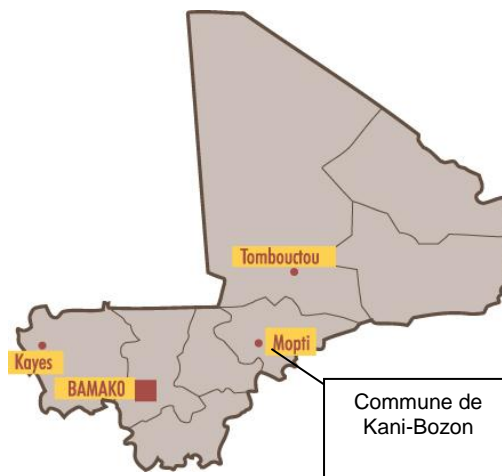
Projet d'appui à l'accès à l'Eau potable et de Promotion de l'Assainissement et de l'Hygiène (PEPAH)

Pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la région de Mopti (Mali)

AVRIL 2014

RAPPEL DU PROJET

Le projet de « Réalisation d'un forage équipé et aménagé dans la région de Mopti au Mali » fait partie d'un programme plus vaste, intitulé « Projet d'appui à l'accès à l'Eau potable et de Promotion de l'Assainissement et de l'Hygiène (PEPAH) » dans 6 communes de la région de Mopti. Ce programme a pour objectifs d'accompagner et d'appuyer les 6 communes cibles du cercle de Bankass, afin de renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'organisation ainsi que d'améliorer de façon durable l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et les conditions d'hygiène.



Le projet qui vous a été soumis concerne un village de la commune de Kani-Bozon et vise à améliorer les conditions de vie de sa population, par l'approvisionnement en eau potable ainsi que la promotion de l'hygiène et le renforcement des capacités locales.

Dans la région de Mopti, zone concernée par notre projet et majoritairement rurale, la situation hydrique est caractérisée par un très faible taux de couverture des besoins en eau, avec souvent un point d'eau pour plus de 800 habitants. De plus, depuis quelques décennies, les équipements hydrauliques réalisés précédemment n'ont pas connu suffisamment de suivi et d'accompagnement, ce qui a entraîné de nombreuses pannes et arrêts prolongés de fonctionnement des pompes. Ainsi, malgré les efforts des communes, le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural est encore de 51% et celui de l'assainissement est estimé à 10%.

Une enquête de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie de Mopti (2010) enregistre 84 villages ne disposant d'aucun point d'eau potable et une centaine dans une situation de déficit en matière d'eau et d'assainissement. Ces déficits affectent fortement les conditions de vie des populations : forte incidence des maladies hydriques, temps énorme consacré à la corvée d'eau, dépenses excessives pour maintenir les ouvrages... Tout cela a une conséquence négative sur l'éducation, la santé et les économies familiales.

Face à cette situation, notre projet vise à appuyer les populations de 6 communes de cette zone afin de faciliter l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène aux villages les plus déficitaires de ces communes.

C'est dans ce contexte que les populations de la commune de Kani-Bozon se sont mobilisées pour exprimer leurs besoins principaux, à savoir l'appui à l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité suffisante ainsi que la promotion de l'hygiène, et ont sollicité Eau Vive pour les aider à y répondre. Le projet de réalisation d'un forage équipé et aménagé et la mise en place d'un mode de gestion structuré au niveau local est porté par Eau Vive, en étroite collaboration avec les autorités locales et les populations cibles, et financé avec l'appui de l'association Le Sens du Partage.

INTRODUCTION

Le Projet d'Appui à l'accès à l'eau potable et de promotion de l'assainissement et de l'hygiène (PEPAH) a pour objectif d'améliorer de façon durable l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et les conditions d'hygiène de la commune de Kani-Bozon, dans le cercle de Bankass (région de Mopti) au Mali.

Description

- Réalisation d'un forage équipé et aménagé
- Mise en place et formation d'un comité de gestion de point d'eau (CPE) et d'un Comité d'hygiène et d'assainissement (ou Comité de Salubrité, dit CS)
- Education sanitaire
- Appui à la maîtrise d'ouvrage locale

Localisation :

Pays : Mali
Région : Mopti
Cercle : Bankass
Commune rurale : Kani-Bozon

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires finaux de cette action sont les populations d'un village de la commune de Kani-Bozon, soit environ 500 personnes.

 **Durée :** 24 mois (juillet 2011 à juin 2013)

Le présent rapport fait le point des activités menées avec l'appui des autorités villageoises, communales et services techniques au cours de la 2^{ème} année du projet du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} juillet 2013.

PRESENTATION DES ACTIVITES MENEES

Le projet a été lancé en juillet 2011. L'équipe d'Eau Vive a réalisé lors de la 1^{ère} année (juin 2011 - juillet 2012) un ensemble d'activités incluant entre autres la signature d'une convention opérationnelle de partenariat avec la commune de Kani-Bozon, l'élaboration d'un plan annuel d'activités, des opérations d'information et de programmation, la réalisation d'un diagnostic initial pour le forage, et l'identification des thèmes de renforcement des capacités locales.

L'équipe d'Eau Vive a réalisé lors de l'Année 2 les activités suivantes :

- Renforcement des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage communale
- Elaboration du Plan Communal Eau et Assainissement (PCEA)
- Mise en place de dispositifs locaux de gestion, exploitation et maintenance des infrastructures communales
- Mise en place et formation d'un Comité de Point d'Eau et d'un Comité de Salubrité
- Campagne d'information-éducation-communication (IEC) et activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et les conséquences de l'insalubrité
- Réalisation du forage et mise en place du comité d'action et de suivi.

■ APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE LOCALE

Depuis l'année 1, les élus ont été sensibilisés à la maîtrise d'ouvrage communale et à la stratégie d'alimentation en eau potable, hygiène et assainissement. En parallèle, du 1^{er} au 06 octobre 2012, un diagnostic sur les besoins de la commune en matière de renforcement des capacités pour la maîtrise d'ouvrage communale a été réalisé par un consultant indépendant. Les résultats de ce diagnostic ont souligné les besoins des élus locaux en matière de passation des marchés publics, gestion des équipements collectifs, conception des projets hydrauliques, suivi des infrastructures, rôle et responsabilité de la commission hydraulique. Ce diagnostic a également permis de faire émerger les priorités en termes de sensibilisation habitants ; ainsi, les animations villageoises ont été conçues autour de la sensibilisation pour la consommation de l'eau potable, les rôles et responsabilités du Comité de gestion de point d'eau (CPE) et du comité de salubrité (CS), l'utilisation des latrines et l'hygiène.

Les capacités de la commune en matière de maîtrise d'ouvrage ont été renforcées à travers :

- **La mise en place et la formation de la Commission Communale Eau et Assainissement (CCEA)**, organe créé au sein du conseil communal pour conduire la politique municipale de l'eau et de l'assainissement. . Le 27 juillet 2012, ses membres ont bénéficié d'une formation sur "les rôles et responsabilité de la CCEA dans la gestion des ouvrages hydrauliques". La CCEA est responsable de la réalisation, l'équipement, l'exploitation et le contrôle des infrastructures, l'élaboration du plan communal eau et assainissement et des plans de développement en matière d'approvisionnement en eau potable.
- **La formation des élus et services techniques communaux au processus de passation des marchés publics**, du 23 au 24 novembre 2012 à la maison des jeunes de Bankass.
- **La participation du maire de Kani-Bozon à l'atelier de réflexion sur la durabilité du service public de l'eau**, organisé à Bamako par la Direction Nationale de l'Hydraulique du 27 au 29 Novembre 2012. Le maire a pris la parole pour témoigner de son expérience sur la gestion du service public de l'eau et a eu l'occasion d'échanger son expérience avec ses pairs.

- **Un appui direct à la maîtrise d'ouvrage** à travers le suivi des travaux : Les élus et agents techniques ont été pleinement impliqués dans la réalisation de l'ouvrage, le suivi du projet et des activités d'animation, d'information et de sensibilisation. Le maire a ainsi activement pris part au processus des marchés publics et la commune de Kani-Bozon est signataire du contrat des travaux des entreprises sélectionnées.



- **L'élaboration du Plan Communal Eau et Assainissement (PCEA) 2013-2016.** Ce Plan fait l'état des lieux de la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement, identifie les contraintes, les défis, les enjeux majeurs, les axes d'orientation stratégiques, propose un plan d'action et une stratégie de mise en œuvre.
- **La mise en place de dispositifs locaux de gestion, exploitation et maintenance des infrastructures communales.** Au niveau du village, le Comité de gestion du point d'eau (CPE) a reçu une caisse à outil pour l'entretien de la pompe manuelle et a été formé à l'entretien des pompes. Un dispositif efficace de gestion et réparation des pompes a été mis en place : la Mutuelle inter-villageoise de réparation des pompes (MIR). La MIR signe un contrat d'entretien et de réparation avec les artisans réparateurs agréés de son territoire. Une cotisation annuelle est versée au MIR en contrepartie de laquelle la Mutuelle s'engage à réparer la pompe autant de fois que nécessaire. Eau Vive accompagne la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de la MIR : formation de ses membres, contractualisation et formation des artisans-réparateurs.

■ MISE EN PLACE DES COMITES DE POINTS D'EAU (CPE) ET DE COMITE DE SALUBRITE (CS)

Dans le cadre du transfert de compétences et pour une appropriation réelle par le village, le projet a accompagné la mise en place d'un comité de gestion du point d'eau (CPE), mixte, et d'un comité d'hygiène et assainissement ou comité de salubrité (CS). Ces organes sont chargés de la mise en place d'un système de financement par les usagers, de la gestion-suivi et de l'entretien courant de l'ouvrage, de la propreté du point d'eau et de la sensibilisation des habitants à l'hygiène, à l'assainissement et à la consommation d'eau potable. La formation de ces structures sur leur rôle et responsabilités s'est poursuivie au cours de l'année 2.

Mise en place et formation des CPE : Le CPE a été formé à son rôle et ses responsabilités, et informé sur le fonctionnement du MIR. Il est chargé de la mobilisation des cotisations pour la maintenance des ouvrages. Le CPE fera l'objet d'un suivi après formation, aura un plan de renforcement des capacités, sera outillé en documents de gestion (cahier de compte, cahier de PV, journal, etc.) et définira son règlement intérieur.

Mise en place du Comité de suivi des cotisations (CSC) afin de mobiliser les ressources financières des habitants pour participer à la réalisation de l'ouvrage. Ainsi, le village a déposé un montant forfaitaire de deux cents cinquante mille francs CFA auprès de la mairie contre un reçu.

Des animations ont été menées en présence du CPE pour expliquer la convention de délégation de gestion des points d'eau entre la mairie et la structure villageoise et le la MIR.

Mise en place et formation du Comité de Salubrité (CS): Le comité de salubrité a été mis en place et formé au niveau du village. Il a pour fonction de pallier aux problèmes liés au manque d'hygiène et assainissement.

■ EDUCATION SANITAIRE

Les 4 séances d'IEC (information, éducation et communication) animées par le technicien de développement ont donné lieu à :

- L'institution par les villageois d'une journée de la salubrité, temps fort de sensibilisation à l'hygiène marqué par des actions de nettoyage du village.
- La prise de conscience des ménages vis-à-vis des risques encourus par la défécation à l'air libre. Les ménages se sont fortement mobilisés et on demandé un appui pour la réalisation de latrines familiales
- La formation du CPE et du CS, en juillet 2012, à la technique des visites à domicile ; technique d'intervention au porte-à-porte qui permet de sensibiliser individuellement les ménages aux problématiques de l'hygiène et l'assainissement, et d'apporter des conseils pour l'amélioration de la situation.
- Des activités de sensibilisation sur les meilleures pratiques d'hygiène et d'assainissement, autour du lavage des mains avec de l'eau et du savon, des conséquences de la défécation à l'air libre et des conséquences de l'insalubrité.



Nettoyage du village lors d'une journée de salubrité

Conclusion d'un contrat avec la troupe artistique locale Tjiladen : Un contrat a été conclu avec la troupe pour une tournée de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement. La tournée s'est déroulée du 28 novembre au 13 décembre 2012 et a notamment eu pour thèmes : *les maladies hydriques, l'hygiène corporelle, l'hygiène et l'assainissement autour des points d'eau, la consommation des eaux insalubres, la salubrité dans les ménages et places publiques.* Les séances d'animation ont reçu un fort engouement des habitants du village.

■ REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE ET AMENAGE

Mise en place du comité d'action et de suivi pour la gestion des contributions villageoises. Chaque comité comprend 3 à 5 membres, choisis par le village en fonction de leurs aptitudes à pouvoir recouvrer les fonds et à bien les gérer. Cet organe est chargé du suivi des réalisations au niveau du village (forages, aménagements, latrines, etc.) et rend compte régulièrement de l'état d'avancement de la mobilisation des cotisations lors des assemblées générales des villages.

Réalisation du forage par l'entreprise sélectionnée par voie d'appel d'offre : la commission de dépouillement, tenue le 20 juin 2012, a attribué le marché à l'entreprise Hydrobat Mali. Les contrats de travaux ont ensuite été signés par toutes les parties (chef du village, maire de la commune, responsable de l'entreprise en charge des travaux, Directeur d'Eau Vive au Mali). Les travaux de réalisation du forage ont démarré en novembre 2012.

Au 30 avril 2013, le forage et ses aménagements de surface ont été réalisés (margelle, muret de protection, trottoir de propreté, aire de lavage et canal d'évacuation). Des contrôleurs ont été recrutés pour superviser les travaux de réalisation des forages, d'installation des pompes et de construction des aménagements de surface. L'analyse de l'eau révèle qu'elle est d'une bonne qualité physico-chimique et propre à la consommation humaine. La réalisation des aménagements de surface permet de maintenir la



propreté aux abords du forage et de préserver la qualité de l'eau, notamment en maintenant les animaux à l'écart du point d'eau.

CONCLUSION

Le village bénéficie d'un nouveau forage permettant de desservir 500 villageois en eau potable. Les villageois et les autorités locales sont formés et organisés de manière à pouvoir gérer ces infrastructures de manière autonome. L'accès à une eau de qualité permettra de réduire le taux de maladies d'origine hydriques dans le village. Il allège les femmes de la corvée quotidienne, et permet aux filles d'aller à l'école. La présence d'un point d'eau dans le village fait effet levier sur le développement économique et social des 500 habitants.

RAPPORT FINANCIER FINAL

Rubriques	Coût du projet (€)
1. Préparation - suivi du projet	7 863
<i>accompagnement des élus locaux et responsables villageois, appui-conseil, suivi des réalisations, salaires, fonctionnement du bureau local, transport et missions</i>	7 863
2. Réalisation de l'action	15 532
2.1. Réalisation d'un forage équipé et aménagé	13 236
<i>Etude géophysique préalable</i>	241
<i>Foration du forage</i>	7574
<i>Equipement du forage avec une pompe à motricité humaine</i>	3308
<i>Construction des aménagements de surface</i>	1372
<i>Contrôle des travaux</i>	741

2.2. Mise en place et formation d'un comité de gestion de point d'eau	245
2.3. Education sanitaire	744
<i>Sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement</i>	603
<i>Mise en place d'un comité d'hygiène et assainissement</i>	141
2.4 Appui à l'élaboration d'un PCEA	1 307
Sous-total	23 395
3 - Frais de gestion (15%)	4 129
COÛT TOTAL	27 524